



FERC-Sup CGT une équipe pour tous les IATOS

Le 24 novembre 2005 tous les personnels IATOS, les titulaires de l'ASU, des Bibliothèques, de l'ITRF et les ANT (Agents non-titulaires), sont appelés à voter pour désigner leurs représentants à la Commission Paritaire d'Établissement.

Les enjeux sont très importants, compte tenu des textes sur la déconcentration de la gestion des personnels, c'est-à-dire la gestion par l'établissement des carrières des agents :

- la globalisation des primes et indemnités au niveau de l'établissement,
- le redéploiement et le pyramidage des emplois, imposés par les restrictions budgétaires
- les bouleversements annoncés par la LOLF (Loi Organique sur la Loi des Finances) qui ouvrent la possibilité « aux nouveaux managers » de choisir leurs « collaborateurs », les promouvoir, jouer sur leur rémunération ; des méthodes de gestion en pratique dans le secteur privé.

Dans ce contexte, il ne s'agit pas d'élire des « gestionnaires » qui accompagnent la gestion de la pénurie et avalisent les coups portés aux garanties statutaires des personnels.

La gravité de la situation impose à tous les IATOS d'élire des hommes et des femmes qui respectent leurs engagements.

Une élection, c'est pour chaque électeur, électrice, l'occasion de mesurer la valeur des promesses électorales des uns et des autres.

La défense de tous les IATOS, sans exclusive, sans esprit corporatiste.

C'est une question de bon sens, car toute défense catégorielle ou individuelle est indissociable de la défense de tous les autres IATOS, qu'ils soient administratifs, personnels techniques ou de bibliothèque, titulaires ou à statut précaire.

Exemple : Agir pour l'intégration des ANT, c'est agir pour la création de postes de titulaires donc aussi ouvrir des possibilités d'avancement (corps et grades) pour les titulaires.

**Le 24 novembre 2005
Titulaires et ANT
utilisez le bulletin de vote*
« FERC-Sup CGT, une équipe pour tous les IATOS »
pour défendre vos droits**